

Inauguration de la Résidence Gallice 16 octobre 2019



Crédits : Thomas Architectes

La construction de la nouvelle résidence Gallice imaginée par l'architecte Jean-Philippe THOMAS, vient de s'achever. Différents financeurs, dont la Carsat Nord-Est, ont épaulé le CCAS de la Ville d'Épernay dans ce projet.

Plurial Novilia 
Groupe ActionLogement

Avec le soutien de

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Est

Contact presse : Aurélia Thille-Das Neves, direction de la Communication
03 26 53 36 04 / 06 82 40 43 96
aurelia.thille@ville-epernay.fr

Deux résidences pour personnes âgées à Epernay

Le Centre Communal d'Action Sociale gère deux Résidences pour Personnes Agées qui offrent une alternative à l'établissement médicalisé en proposant des prestations alliant confort et sécurité : personnel présent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, système de télé-assistance, service de restauration.

La résidence Le Cèdre, située en centre-ville près du marché couvert, compte 68 appartements. Le deuxième établissement, la résidence André-Chenier, accueillait jusqu'à présent une trentaine de résidents. Situé sur les hauteurs d'Epernay, le bâtiment, construit en 1972, était ancien et les locaux ne répondaient plus à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, ce bâtiment n'appartenait pas à la Ville et était loué à Plurial Novilia.

C'est pourquoi, le CCAS de la Ville d'Epernay a décidé de construire un nouvel équipement, également en centre-ville et qui corresponde davantage aux attentes des Seniors.

Qu'est-ce qu'une « Résidence Autonomie » ?

Une Résidence Autonomie est conçue pour accueillir des personnes âgées autonomes (plus de 60 ans retraitées) qui ne peuvent plus ou n'ont plus envie de vivre chez elles (à cause de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

La résidence accueille des personnes seules ou en couple qui peuvent ainsi :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs (restauration, animation...).

Elle n'est pas destinée à recevoir des personnes qui ont besoin d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne, contrairement à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Par ailleurs, le Pôle Animation Seniors du C.C.A.S. assure le développement d'actions de prévention et d'animation favorisant la lutte contre l'isolement et la solitude, notamment au sein de ces résidences.



La Résidence Gallice

Cette nouvelle Résidence Autonomie vient de voir le jour dans le centre-ville d'Epernay.

A proximité immédiate du marché couvert et de la résidence Le Cèdre, le bâtiment a été construit en lieu et place du foyer Gallice.



Répondant aux normes et réglementation en vigueur, il contribue à l'amélioration du cadre de vie, au confort et à la sécurité des résidents, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et technique (domotique).

Le projet accueille au rez-de-chaussée une grande salle polyvalente, une cuisine pédagogique et les bureaux du Pôle Animation Seniors. Les trois étages compte chacun 10 appartements (soit 30 appartements de 30 m² environ avec cuisine et salle de douche aménagées). Une cour privative est attenante.

Cette nouvelle résidence accueillera quotidiennement diverses animations et certains repas festifs, tandis que la résidence Le Cèdre, située à quelques dizaines de mètres, assure d'ores et déjà le service facultatif de restauration.

Pour construire ce nouvel équipement, une phase de démolition du Foyer Gallice a été mise en œuvre courant 2017. Les travaux de préparation de chantier et de fondations ont eu lieu en début d'année 2018. Les premiers résidents ainsi que l'équipe du Pôle Animation Seniors se sont installés début octobre 2019. A l'heure actuelle, l'ensemble des appartements est occupé.

C'est Plurial Novilia qui s'est chargé des travaux de déconstruction de l'ancien site Gallice et qui a ensuite assuré les travaux de construction sur l'emprise foncière qui lui a été cédée par la Ville d'Epernay. Le C.C.A.S. est ainsi devenu, à terme, propriétaire des lieux dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement.

Par ailleurs, Plurial Novilia, bailleur social, réalise actuellement pour son compte, sur la même emprise de terrain, un immeuble (R+3) composé de 11 logements locatifs Seniors. Ce bâtiment devrait être livré en fin d'année.

Les deux projets sont indépendants.



Des améliorations permanentes pour le confort des résidents

Les Résidences pour Personnes Agées, par le biais du CCAS, bénéficient d'investissements importants, subventionnés par la Ville. Ainsi, depuis 2013, la somme de 100 000 euros est réservée, chaque année, à la modernisation des appartements.

En 2017, la production d'eau chaude de la résidence Le Cèdre avait, en plus, été modernisée pour un montant de 40 000 euros. Soucieux d'améliorer la qualité du service offert aux résidents, le CCAS a également mené un travail d'évaluation de son fonctionnement.



A également été implantée la même année, dans chaque résidence, une borne « Mélo » d'un coût unitaire de 4 000 €.

Libres d'accès, ces bornes permettent aux résidents de choisir en toute autonomie les musiques qu'ils souhaitent écouter, au sein d'un vaste répertoire.

La campagne de rénovation des appartements de la résidence Le Cèdre s'est poursuivie, malgré les travaux de la résidence Gallice, en 2018 et en 2019, pour un montant, chaque année, de 100 000 €.

Budget et aides financières

La réalisation de la Résidence Gallice représente un coût global de 4 300 000 euros HT.

Pour réaliser cette opération, le CCAS de la Ville d'Épernay a pu s'appuyer sur le soutien de plusieurs financeurs :

➤ **CARSAT Nord-Est (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)**

Dans le cadre de l'appel à projet 2015 :

- subvention à titre exceptionnel de 1 003 751,85 €
- prêt sans intérêt de 841 387,95 €

➤ **CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)**

Dans le cadre de l'appel à projet national 2015 « aide à l'investissement en faveur des logements-foyers » (loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement) :

- subvention de 192 670 €

➤ **MSA (Mutualité Sociale Agricole) :**

- subvention d'équipement de 10 000 € (cuisine pédagogique du Pôle Animation Seniors)